

1 - PROCEDURES CIVILES

N°	PROCEDURES	U.V.	Majorations possibles en UV, cumulables dans la limite de 24 UV													Montant rétribution hors majoration			Codes procédures B.A.J.	Eligible Art. 19-1 L91-647				
			Incidents mise en état (dans la limite de 3 majorations)		Mesures de médiation ordonnées par le juge		Expertises		Vérfications personnelles du juge	Enquêtes sociales	Autres mesures d'instruction	Majoration en cas d'audience dans l'emprise portuaire et aéroportuaire	Mesures de médiation ordonnées par le juge aboutissant à un accord rédigé par l'avocat	Mesures de médiation ordonnées par le juge aboutissant à un accord rédigé par l'avocat et mettant fin l'entier différend	Audition supplémentaire (dans la limite de 3)	Procédures soins psychiatriques		Convention participative aux fins de mise en état			Montant en Euro de l'UV Hors taxes	36,00 €		
			Sans accord	Avec accord même partiel rédigé par l'avocat	Sans déplacement	Avec déplacement	Code 21	Code 34-3								Code 34-4	Code 23	Code 22					Code 25	Code 26
																					Taux AJ			
																		100%	55%	25%				
Droit des personnes																								
2-3	Divorce par consentement mutuel par acte sous signature privée contresigné par avocats	24																		864,00	475,20	216,00	536	
1-1	Divorce par consentement mutuel judiciaire	30	3			4	9	5	2	2										1080,00	594,00	270,00	23D / 73C	
3-1	Autres cas de divorce	34	3	8	12	4	9	5	2	2			12	16				6	9	1224,00	673,20	306,00	23D	
3-2	Autres cas de divorce avec projet d'acte notarié	36	3	8	12	4	9	5	2	2			12	16				6	9	1296,00	712,80	324,00	23D	
4	Procédure après divorce (JAF)	14		8	12	4	9	5	2	2			12	16						504,00	277,20	126,00	239	
5	Administration légale, tutelle des mineurs, protection juridique des majeurs	10				4	9	5	2	2										360,00	198,00	90,00	255	
6	Assistance éducative	16																		576,00	316,80	144,00	241	
6-1	Assistance éducative lorsque la personne assistée est mineure	16																		576,00	316,80	144,00	241	
Prud'hommes																								
7	Prud'hommes	30		8	12	4	9	5	2	2			12	16				6	9	1080,00	594,00	270,00	261 / 501 / 700	
8	Prud'hommes avec départage	36		8	12	4	9	5	2	2			12	16				6	9	1296,00	712,80	324,00	261	
9	Référé prud'homal	16		8	12	4	9	5	2	2			12	16				6	9	576,00	316,80	144,00	263	
10	Référé prud'homal avec départage	24		8	12	4	9	5	2	2			12	16				6	9	864,00	475,20	216,00	263	
Baux d'habitation																								
10-1	Baux d'habitation - Instances au fond	21		8	12	4	9	5	2	2			12	16				6	9	756,00	415,80	189,00	256 / 524 / 756 / 533 / 75B	
10-2	Baux d'habitation - Référé	16		8	12	4	9	5	2	2			12	16				6	9	576,00	316,80	144,00	257 / 757	
Autres matières civiles																								
11	Instance au fond devant le Tribunal Judiciaire avec représentation obligatoire et Tribunal de commerce	26	3	8	12	4	9	5	2	2			12	16				6	9	936,00	514,80	234,00	231 / 250 / 251 / 501 / 700	
12	Instance au fond devant le Tribunal Judiciaire sans représentation obligatoire et les autres juridictions (y compris juge de l'exécution)	16		8	12	4	9	5	2	2			12	16				6	9	576,00	316,80	144,00	231 / 239 / 250 / 251 / 501 / 700	
4-1	Autres instances devant le JAF (Tribunal Judiciaire sans représentation obligatoire)	16		8	12	4	9	5	2	2			12	16				6	9	576,00	316,80	144,00	239	
4-2	Ordonnance de protection	16		8	12	4	9	5	2	2			12	16				6	9	576,00	316,80	144,00	231 / 239	
12-1	Difficultés d'exécution devant le JEX	4		8	12								12	16				6	9	144,00	79,20	36,00	250 / 501 / 700	
12-2	Demande de réparation d'une détention provisoire	6																		216,00	118,80	54,00	298	
12-6	Procédure judiciaire de mainlevée et de contrôle des mesures de soins psychiatriques y compris devant le premier président de la cour d'appel	6													2					216,00	118,80	54,00	298	
12-6	Procédure judiciaire de mainlevée des mesures d'isolement ou de contention (en première instance et en appel)	4																		144,00	79,20	36,00	298	
13	Référés	8		8	12	4	9	5	2	2			12	16				6	9	288,00	158,40	72,00	233	
14	Matière gracieuse	8																		288,00	158,40	72,00	234	
14-1	Demande d'homologation d'un accord conventionnel	12																		432,00	237,60	108,00		
15	Requête	4																		144,00	79,20	36,00	234	
Appel																								
15-1	Recours devant le premier président statuant en la forme des référés	8		8	12								12	16						288,00	158,40	72,00	222	
15-2	Recours devant le premier président statuant en procédure accélérée au fond saisi en vue de contester la décision du JLD en matière de prolongation du maintien en zone d'attente	8		8	12															288,00	158,40	72,00	222	
15-3	Appel en matière d'ordonnance de protection	26	3	8	12	4	9	5	2	2										936,00	514,80	234,00	221 / 501 / 700	
15-4	Appel en matière d'assistance éducative lorsque la personne assistée est mineure	20	3	8	12	4	9	5	2	2										720,00	396,00	180,00	221 / 501 / 700	
16-1	Appel et recours dans les procédures d'appel avec représentation obligatoire	26	3	8	12	4	9	5	2	2			12	16						936,00	514,80	234,00	221 / 501 / 700	
17-1	Appel avec référé dans les procédures d'appel avec représentation obligatoire	30	3	8	12	4	9	5	2	2			12	16						1080,00	594,00	270,00	221 / 501 / 700	
18	Appel dans les procédures d'appel sans représentation obligatoire	20	3	8	12	4	9	5	2	2			12	16						720,00	396,00	180,00	221 / 501 / 700	
19	Appel avec référé dans les procédures d'appel sans représentation obligatoire	24	3	8	12	4	9	5	2	2			12	16						864,00	475,20	216,00	222 / 501 / 700	
Cour de réexamen en matière civile																								
20-1	Cour de réexamen en matière civile	10																		360,00	198,00	90,00	213	
Procédures devant le juge des libertés et de la détention relatives à l'entrée et au séjour des étrangers																								
28	Contestation de la décision de placement en rétention ou prolongation de la rétention dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire devant le JLD	4																		144,00			414	
29	Prolongation du maintien en zone d'attente devant le JLD	4											1							144,00			414	
Audition de l'enfant (loi n°93-22 du 8 janvier 1993)																								
32	Audition de l'enfant	3													1					108,00			294	

2 - PROCEDURES PENALES

N°	PROCEDURES	U.V.	Demi-journée d'audience supplémentaire		Présence d'une partie civile lorsque l'avocat assiste le prévenu	Débat contradictoire ou audition préalable au sein de l'établissement pénitentiaire	Acte d'instruction nécessitant l'assistance de l'avocat devant le pôle de l'instruction lorsque cet avocat appartient au Barreau établi près le TJ initialement compétent	L'avocat assiste le partie civile ou l'accusé au cours de l'information devant le pôle de l'instruction lorsque cet avocat appartient au Barreau établi près le TJ initialement compétent	L'interrogatoire de la partie civile ou de l'accusé est tenu au pôle de l'instruction lorsque cet avocat appartient au Barreau établi près le TJ initialement compétent	L'avocat assiste le partie civile ou le prévenu au cours de l'information devant le pôle de l'instruction lorsque cet avocat appartient au Barreau établi près le TJ initialement compétent	Intervention devant le conseil constitutionnel saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité	Débat contradictoire relatif au prononcé ou à la modification d'une mesure de sûreté	En cas de détention provisoire	Extension de la période de mise à l'épreuve éducative	Assiste le détenu pour une audition devant le juge	Expertise en présence de l'avocat	Montant rétribution hors majoration			Codes procédures B.A.J.	Eligible Art. 19-1 L91-647												
			Code 40-1	Code 40-2													Code 41	Code 43	Code 45			Code 46	Code 47	Code 48	Code 49	Code 50	Code 51	Code 52	Code 53	Code 54	Montant en Euro de l'UV Hors taxes	36,00 €	Taux AJ
Cour d'Assises et Tribunal pour enfants statuant au criminel																																	
1	Assistance d'un mis en examen dans le cadre d'une instruction criminelle	50																1800,00	990,00	450,00	971	AJ GARANTIE MINEURS											
2	Assistance d'un accusé devant la cour d'assises, la cour d'assises des mineurs, la cour criminelle départementale ou le tribunal pour enfants statuant au criminel	50		8														1800,00	990,00	450,00	981 / 982	AJ GARANTIE											
16	Assistance d'une partie civile pour une instruction criminelle	20						2										720,00	396,00	180,00	972	AJ GARANTIE MINEURS											
14	Assistance d'une partie civile ou d'un civilement responsable devant la cour d'assises, la cour d'assises des mineurs, la cour criminelle départementale ou le tribunal pour enfants statuant au criminel ou la chambre spéciale des mineurs statuant au criminel	38		8														1368,00	752,40	342,00	984	AJ GARANTIE MINEURS											
2-5	Assistance d'une personne dans le cadre de la première comparution devant le juge d'instruction	4												2				144,00	79,20	36,00	971	AJ GARANTIE											
Tribunal correctionnel, juge des enfants, tribunal pour enfants et tribunal d'application des peines en matière correctionnelle																																	
2-2	Assistance d'une personne dans le cadre de la première comparution devant le juge d'instruction	4																144,00	79,20	36,00	931 / 962	AJ GARANTIE											
2-3	Assistance d'un mineur dans le cadre de la première comparution devant le juge des enfants	4																144,00	79,20	36,00	941 / 965	AJ GARANTIE											
2-4	Assistance d'un mineur dans le cadre d'un déferement devant le procureur de la République et le juge des enfants	5																180,00	99,00	45,00	941 / 965	AJ GARANTIE MINEURS											
3-2	Assistance d'une personne dans le cadre d'un débat contradictoire relatif au placement sous contrôle judiciaire ou sous assignation à résidence avec surveillance électronique	3																108,00	59,40	27,00	931 / 934												
3-3	Assistance d'un mineur dans le cadre d'un débat contradictoire relatif : - au placement sous contrôle judiciaire ou sous assignation à résidence avec surveillance électronique - au placement ou au maintien en détention provisoire	3												2				108,00	59,40	27,00	941 / 944	AJ GARANTIE											
3-4	Assistance d'une personne dans le cadre d'un débat contradictoire relatif au placement ou au maintien en détention provisoire	3												2				108,00	59,40	27,00	931 / 934	AJ GARANTIE MAJEURS											
10-3	Assistance d'un prévenu devant le juge des libertés et de la détention en application du 3ème alinéa de l'article 394 du code de procédure pénale	3																108,00	59,40	27,00	962 / 995	AJ GARANTIE MAJEURS											
5-1	Assistance d'une personne dans le cadre d'une instruction correctionnelle devant le juge d'instruction	12						2										432,00	237,60	108,00	934												
5-2	Assistance d'un mineur dans le cadre d'une instruction correctionnelle devant le juge des enfants et devant le juge d'instruction	12						2										432,00	237,60	108,00	944	AJ GARANTIE											
8-1	Assistance d'une personne faisant l'objet de la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité sur convocation	5			3													180,00	99,00	45,00	962												
8-2	Assistance d'une personne faisant l'objet de la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité après déferement devant le procureur	5			3													180,00	99,00	45,00	962												
8	Assistance d'un prévenu devant le tribunal correctionnel à l'exception des comparutions immédiates et des comparutions à délai différé	10	3		3													360,00	198,00	90,00	962 / 965												
8-3	Assistance d'un prévenu lors d'une comparution immédiate ou d'une comparution à délai différé	10	3		3													360,00	198,00	90,00	962 / 965	AJ GARANTIE MAJEURS											
7-1	Assistance d'un prévenu devant le juge des enfants lors de l'audience de cabinet y compris la phase d'instruction	8			3													288,00	158,40	72,00	944 / 965	AJ GARANTIE											
7-2	Assistance d'un prévenu devant le juge des enfants lors de l'audience d'examen de la culpabilité ou de prononcé de la sanction	8			3													288,00	158,40	72,00	965	AJ GARANTIE											
7-3	Assistance d'un prévenu devant le juge des enfants lors du jugement en audience unique	11			3													396,00	217,80	99,00	965	AJ GARANTIE											
7-4	Assistance d'un prévenu devant le juge des enfants avant l'audience d'examen de la culpabilité ou pendant la période de mise à l'épreuve éducative	3												2				108,00	59,40	27,00	965	AJ GARANTIE											
8-4	Assistance d'un prévenu devant le tribunal pour enfants à l'issue des procédures régies par l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante et de celles régies par le code de la justice pénale des mineurs dans le cadre d'une instruction correctionnelle	10	3		3													360,00	198,00	90,00	965	AJ GARANTIE											
8-5	Assistance d'un prévenu devant le tribunal pour enfants lors de l'audience d'examen de la culpabilité ou de prononcé de la sanction	11			3													396,00	217,80	99,00	965	AJ GARANTIE											
8-6	Assistance d'un prévenu devant le tribunal pour enfants lors du jugement en audience unique	18	3		3													648,00	356,40	162,00	965	AJ GARANTIE											
12	Assistance d'une partie civile ou d'un civilement responsable en matière correctionnelle durant la phase d'instruction ou devant une juridiction de jugement de premier degré ou d'application des peines hors procédures de comparution immédiate, de comparution à délai différé ou de CRPC dans le cadre d'un déferement devant le procureur de la République	8	3				2											288,00	158,40	72,00	953 / 969	AJ GARANTIE MINEURS											
12-7	Assistance d'une partie civile pour une procédure de comparution immédiate, de comparution à délai différé, ou de comparution sur reconnaissance de culpabilité dans le cadre d'un déferement devant le procureur de la République	8	3											2				288,00	158,40	72,00	953 / 969	AJ GARANTIE											
Procédure devant le Tribunal de Police																																	
9-1	Assistance d'un prévenu majeur (contraventions de police de la 5e classe), d'un prévenu mineur ou majeur protégé, d'une partie civile ou d'un civilement responsable (contravention de police de la 1re à la 5e classe) devant le tribunal de police	5			3													180,00	99,00	45,00	953 / 958 / 959	AJ GARANTIE MINEURS											
Procédures d'appel																																	
10-1	Assistance d'un prévenu pour les appels des ordonnances du juge d'instruction et du juge des libertés et de la détention et autres procédures devant la chambre de l'instruction (y compris extradition et procédures de remise résultant de l'exécution d'un mandat d'arrêt européen)	6																216,00	118,80	54,00	924 / 939 / 973	AJ GARANTIE MINEURS											
10-2	Assistance d'une personne déferée au procureur général et présentée au premier président en exécution d'un mandat d'arrêt européen ou d'une demande d'extradition	6																216,00	118,80	54,00	924	AJ GARANTIE MINEURS											
10-4	Assistance d'un prévenu, d'un mis en examen, d'une partie civile ou d'un civilement responsable devant soit la chambre des appels correctionnels soit la chambre spéciale des mineurs soit la chambre de l'application des peines, soit devant la chambre de l'instruction dans le cadre d'une irresponsabilité pénale présumée	13	3		3													468,00	257,40	117,00	921 / 922	AJ GARANTIE MINEURS											
10-6	Assistance d'une personne pour l'appel d'une décision rendue par le juge des libertés et de la détention saisi en application du 3ème alinéa de l'article 394 du code de procédure pénale	6																216,00	118,80	54,00	924 / 939 / 973	AJ GARANTIE MAJEURS											
10-7	Assistance d'une personne pour l'appel d'une décision faisant suite à un débat contradictoire relatif au placement ou au maintien en détention provisoire	6												2				216,00	118,80	54,00	924 / 939 / 973	AJ GARANTIE MAJEURS											
10-8	Assistance d'un prévenu ou d'une partie civile pour l'appel d'une décision rendue dans le cadre : - soit d'une procédure prévue par les articles 394 et 395 du CPP (comparution immédiate) - soit d'une procédure prévue par l'article 397-1-1 du CPP (comparution à délais différés) - soit d'une procédure prévue par l'article 495-7 du CPP (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité) faisant suite à un déferement devant le procureur de la République en application de l'article 393 du CPP	13	3		3													468,00	257,40	117,00	921 / 922	AJ GARANTIE MAJEURS											
Procédures d'application des peines et procédures applicables en matière de surveillance de sûreté et de rétention de sûreté																																	
18	Procédures d'application des peines et procédures applicables en matière de surveillance de sûreté et de rétention de sûreté	4						1										144,00	79,20	36,00	995	AJ GARANTIE MINEURS											
Procédure devant la Cour de réexamen en matière pénale																																	
22	Assistance ou représentation du requérant ou de la partie civile (instruction et jugement) devant la Cour de réexamen en matière pénale	10																360,00	198,00	90,00	916 / 918	AJ GARANTIE MINEURS											
Intérêts civils après un procès pénal																																	
27	Assistance du condamné, de la partie civile ou du civilement responsable dans le cadre de la procédure relative aux dommages et intérêts civils après une procédure pénale	4																144,00	79,20	36,00	921 / 922 / 962 / 965 / 969 / 981 / 982 / 984	AJ GARANTIE MINEURS											
Recours prévu par l'article 803-8 du code de procédure pénale en première instance et en appel																																	
33	Assistance d'une personne détenue pour le dépôt d'une requête déclarée irrecevable	3																108,00	59,40	27,00	931 / 995	AJ GARANTIE MINEURS											
34	Assistance d'une personne détenue dont la requête est déclarée recevable et examinée au fond	10																360,00	198,00	90,00	931 / 995	AJ GARANTIE MINEURS											

3 - PROCEDURES ADMINISTRATIVES

N°	PROCEDURES	U.V.	Expertise sans déplacement	Expertise avec déplacement	Médiation à l'initiative du juge		Mesures de médiation à l'initiative du juge aboutissant à un accord partiel rédigé par l'avocat	Mesures de médiation à l'initiative du juge aboutissant à un accord rédigé par l'avocat et mettant fin	Intervention devant le Conseil constitutionnel saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité	Montant répartition hors majoration			Codes procédures B.A.J.	Eligible Art. 19-1 L91-647								
					Sans accord de médiation	Avec l'accord de médiation rédigé par l'avocat				Code 6	Code 7	Code 8-3			Code 8-4	Code 8-5	Code 8-6	Code 13	Montant en Euro de l'UV Hors taxes	36,00 €		
																				Taux AJ		
															100%	55%	25%					
Tribunal administratif et cour administrative d'appel																						
1	Affaires au fond	20	4	9	8	12	12	16	16		720,00	396,00	180,00	121 / 500 / 600								
3-4	Référé fiscal	6			8	12	12	16	16		216,00	118,80	54,00	12A								
3-5	Référé suspension, référé liberté, référé conservatoire	8			8	12	12	16	16		288,00	158,40	72,00	12A								
3-6	Autres référés et procédures spéciales de suspension	4			8	12	12	16	16		144,00	79,20	36,00	12A								
4-1	Difficulté d'exécution d'une décision	6			8	12	12	16	16		216,00	118,80	54,00	121								
5-5	Saisine du juge aux fins d'homologation d'un accord à l'initiative des parties (AJ jusqu'au 31/12/2023)	8							16		288,00	158,40	72,00	121 / 12A								
5-6	Contentieux des étrangers	14			8	12	12	16	16		504,00	277,20	126,00	12J / 191								
5-7	Contentieux relatif à l'éloignement des étrangers faisant l'objet d'une mesure restrictive de liberté	14			8	12	12	16	16		504,00	277,20	126,00	12J / 191	AJ GARANTIE							
5-8	Saisine du juge aux fins d'homologation d'un accord à l'initiative des parties (AJ à partir du 01/01/2024)	12							16		432,00	237,60	108,00	121 / 12A								
Cour nationale du droit d'asile																						
9-1	Procédures en audience publique devant la Cour nationale du droit d'asile	16							16		576,00	316,80	144,00	161								
9-2	Autres procédures devant la Cour nationale du droit d'asile	4							16		144,00	79,20	36,00	161								
Autres juridictions administratives, sauf le Conseil d'Etat																						
10	Autres juridictions administratives, sauf le Conseil d'Etat	14							16		504,00	277,20	126,00	191 / 500 / 600								
Commission d'expulsion des étrangers - Commission de séjour des étrangers																						
11	Commission d'expulsion des étrangers - Commission de séjour des étrangers	6							16		216,00	118,80	54,00	412 / 12J								